



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Soutien aux établissements thermaux face à la crise du covid-19

Question écrite n° 29373

#### Texte de la question

M. Lionel Causse appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des établissements thermaux français, qui ont été contraints de fermer leurs instituts et leurs hôtels devant la situation sanitaire exceptionnelle à laquelle la France est confrontée depuis le début du mois de mars 2020. Ce sont ainsi plus de 600 000 curistes souffrant de pathologies lourdes (cardio-artérielles, hypertension, infection des voies respiratoires, maladies de la peau) qui ne peuvent plus accéder à la médecine thermique. La fermeture de ces établissements est source d'une inquiétude profonde, tant pour les salariés que pour les restaurateurs, sites de loisirs et communes d'accueil qui en dépendent directement. De plus, le caractère très fragile de la patientèle thermique laisse à craindre des résultats très négatifs pour la saison à venir en matière de fréquentation. Face à cette situation très pénalisante, il souhaite savoir quelles perspectives de reprise d'activité ont été envisagées par le Gouvernement afin de préserver les établissements thermaux des conséquences économiques du coronavirus. Il souhaite également connaître son opinion sur la possibilité de faire bénéficier aux établissements thermaux de la continuité des versements de la CNAM, comme cela a déjà été annoncé pour l'ensemble des structures de santé.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Lionel Causse](#)

**Circonscription :** Landes (2<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 29373

**Rubrique :** Établissements de santé

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

#### Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 5 juillet 2021

**Question publiée au JO le :** [12 mai 2020](#), page 3346

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)